Réunion du Comité Directeur N°2

Mercredi 11 février 20h en visioconférence

Présidence :
Jean-Marc BERAUD

Membres du Comité Directeur présents :
Marjolaine BARBE, Mathieu BERTIN, Olivier BOLZER, Marie-Paule CORRE, Virginie DURIER, Chantal GASTINEAU, Moïse EUGENE, Sylvie GARNIER, Pierre-Yves HARSCOUËT, Jean-Louis HELEU, Patricia LANDREAU, Nathalie LE RU, Cathy LESTIDEAU, Jean-Claude LE BOULICAUT, Kevin LOZACH, Hélène RICHTER, Serge RIGOT, Mickaël RIOU, Alain TALARMIN.

Membres du Comité Directeur excusés :
Maryse LE GALLO (pouvoir MP CORRE), Jean-François LENEVEU, Claire MALAQUIN

CTS excusés :
Gilles DUPRAY, Antoine GALOPIN

Invité présent :
Directeur : Clément BAJON.
Assistant de Direction – Comptable : Corentin ROSSIGNOL

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des PV du Comité Directeur des 28 novembre 2025 et 26 janvier 2026.
2. Intervention du Président.
   2.1. Agenda.
   2.2. Démarche de médiation sur les ressources humaines
   2.3. Proposition de mise à jour des statuts (vote)
   2.4. Validation de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de la Ligue, le 21 mars à Janzé (vote)
3. Trésorerie.
   3.1. Résultat de l'exercice financier 2025. (Vote)
   3.2. Le Budget Prévisionnel 2026. (Vote)
4. Intervention du Directeur
5. Questions diverses

1 Approbation des PV du Comité Directeur du 28 novembre 2025 et 26 janvier 2026

Le Comité Directeur approuve les 2 PV.

2 Intervention du Président

2.1 Agenda

- Le samedi 29 novembre, Séminaire du Conseil Territorial, Comité Directeur et Commissions de la Ligue, membres des Comités Départementaux à Saint-Brieuc.
- Le mardi 2 décembre, rendez-vous avec le Président et les services de Saint-Brieuc Agglomération et de Christophe HALLEUMIEUX dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération les 17 et 18 avril.
- Le mercredi 3 décembre, réunion à la Ligue de la Commission Régionale Running.
- Les vendredi 5 et samedi 6 décembre, comité Directeur de la Fédération à l'INSEP.
- Le mardi 9 décembre, réunion en visioconférence du CNL.
- Le mercredi 10 décembre, réunion du COL du Championnat de Bretagne de Cross-country à Carnac.
- Le vendredi 12 décembre, rencontre à Quimper avec Marc COATANEA, membre du cabinet du Président du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du Championnat de France de Cross à Carhaix.
- Le mercredi 17 décembre, présence à la Ligue pour le vote sur l'accord collectif. Repas de Noël avec les salariés. Visioconférence du Groupe de Travail FFA sur le « Calendrier Sportif 2026-2029 ».
- Le jeudi 18 décembre, réunion à Paris du Bureau Fédéral.
- Le vendredi 19 décembre, à la Ligue, rencontre avec les salariés.
- Le mardi 6 janvier, réunion à Paris du CNL.
- Le mercredi 7 janvier, réunion du Bureau Fédéral.
- Le samedi 10 janvier, participation au jury du Championnat Départemental en salle à Saint-Brieuc.
- Le lundi 12 janvier, visioconférence du Groupe de Travail FFA sur le « Calendrier Sportif 2026-2029 ».
- Le mercredi 14 janvier, visioconférence FFA sur le Budget 2026.
- Le samedi 17 janvier, participation au jury du Départemental de Lancers Longs 22 à Lamballe.
- Le mardi 20 janvier, visioconférence du COL du Championnat de France de Cross à Carhaix. Réunion du CNCD en visioconférence.
- Le vendredi 23 janvier, 1ère réunion en visioconférence avec Stéphane VENDROT sur la médiation RH.
- Les samedi 24 et dimanche 25 janvier, Championnat de Bretagne et salle à Rennes et Lancers Longs à Monfort sur Meu.
- Le lundi 26 janvier, journée de travail à la Ligue, visioconférence du Groupe de Travail FFA sur le « Calendrier Sportif 2026-2029 » et Comité Directeur de la Ligue en visioconférence.
- Le mercredi 28 janvier, 2nde réunion visioconférence avec Stéphane VENDROT sur la médiation RH.
- Le jeudi 29 janvier, journée de travail à la FFA er repas avec le Board d'European Athletics à Chantilly.
- Les vendredi 30 et samedi 31 janvier, réunion du Comité Directeur FFA au CNOSF.
- Le dimanche 1er février, présence au Championnat de Bretagne de Cross à Carnac.

- Le lundi 2 février, réunion en visioconférence avec les parents des membres du Pôle de Cesson.
- Le mardi 3 février, réunion en visioconférence du COL du Championnat de France de Cross à Carhaix.
- Le mercredi 4 février, réunion en visioconférence du Conseil de Perfectionnement de l'OFA.
- Le jeudi 5 février, réunion en visioconférence du COL du France Masters en salle.
- Le vendredi 6 février, réunion à Carhaix avec les bénévoles du France de Cross.
- Le samedi 7 février, participation au jury du Championnat en salle Benjamins à Saint-Brieuc.
- Le mardi 10 février, réunion en visioconférence du CNL.

2.2 Démarche de médiation sur les ressources humaines

Contexte :

Le climat social est très tendu aujourd'hui. Des frictions au sein de l'équipe font que le climat social n'est pas serein et les relations entre salariés ne sont pas propices à un fonctionnement collaboratif pourtant nécessaire pour atteindre collectivement les objectifs de la Ligue.

Nous souhaitons proposer aux salariés, en relation, avec les élus une médiation. Nous avons contacté Mr Stéphane VENDROT, expert RH, sélectionnés parmi d'autres experts par l'AFDAS. Le besoin exprimé est le suivant :

Enjeux et objectifs :

- *Aborder et traiter tous les sujets dans une démarche d'amélioration.*
- *Identifier les solutions acceptables et réalistes à mettre en œuvre.*
- *Reconstruire un collectif de travail, une équipe qui travaille efficacement ensemble.*
- *Recréer de la cohésion, de la confiance.*
- *Retrouver un dialogue, de la coopération au sein de l'équipe (indispensable pour bien travailler et se sentir bien).*
- *Permettre à chacun de venir travailler dans un environnement agréable, non générateur de stress.*

Moyens :

- *Intégrer dans la démarche l'équipe, son management et les élus.*
- *Être particulièrement vigilant sur la communication et les objectifs de la démarche dans ce contexte sensible.*

La posture de médiateur

- *Celle d'un facilitateur, régulateur des échanges qui permet une compréhension mutuelle.*
- *Il fait preuve d'une objectivité permanente, d'une approche bienveillante.*
- *Il garantit la confidentialité et le secret professionnel de la démarche.*

M VENDROT accompagne actuellement les salariés dans la recherche de solutions pratiques et la mise en place d'outils.
Le coût de l'intervention de M VENDROT est de 3000€ validée par le Bureau Exécutif du 23 janvier 2026

2.3 Proposition de mise à jour des statuts

Pour être en accord avec nos pratiques de visioconférence et de validation en ligne et afin d'éviter des condamnations qui ont eu lieu dans d'autres structures associatives nous proposons les modifications suivantes :

Concernant l'article 22.1 : *"Le Comité directeur se réunit, par tout moyen, au moins quatre fois par an"*

Concernant l'article 24.3 : *"Le Bureau exécutif se réunit, par tout moyen, au moins une fois entre chaque réunion du Comité directeur"*.

Cette expression à elle seule permet d'englober l'ensemble des moyens de réunion et notamment la visioconférence.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les modifications des statuts comme citées ci-dessus.

Ces modifications seront soumises au vote lors de l'Assemblée Générale.

2.4 Ordre du jour de l'AG de la Ligue le 21 mars à Janzé

L'ordre du jour proposé pour l'AG du 21 mars à Janzé (35) :

14h00 Accueil – Emargement

14h30 Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Intervention du président de la CSR

14h35 Interventions des Présidents du Club de Janzé et du Comité Départemental

14h45 Modification des Statuts – vote

14h50 Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 29 Mars 2025 – vote

14h55 Intervention du Président de la Ligue

15h20 Intervention de la Secrétaire Générale : rapport moral - vote

15h45 Présentation Compte de résultat 2025 et Affectation du résultat 2025 – vote

- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Montant des cotisations annuelles des clubs affiliés – vote

16h20 Présentation du Budget prévisionnel 2026 – vote

16h50 Approbation des comptes rendus d'activité des commissions régionales

16h50 Intervention des Conseillers Techniques

17h20 Intervention du Directeur

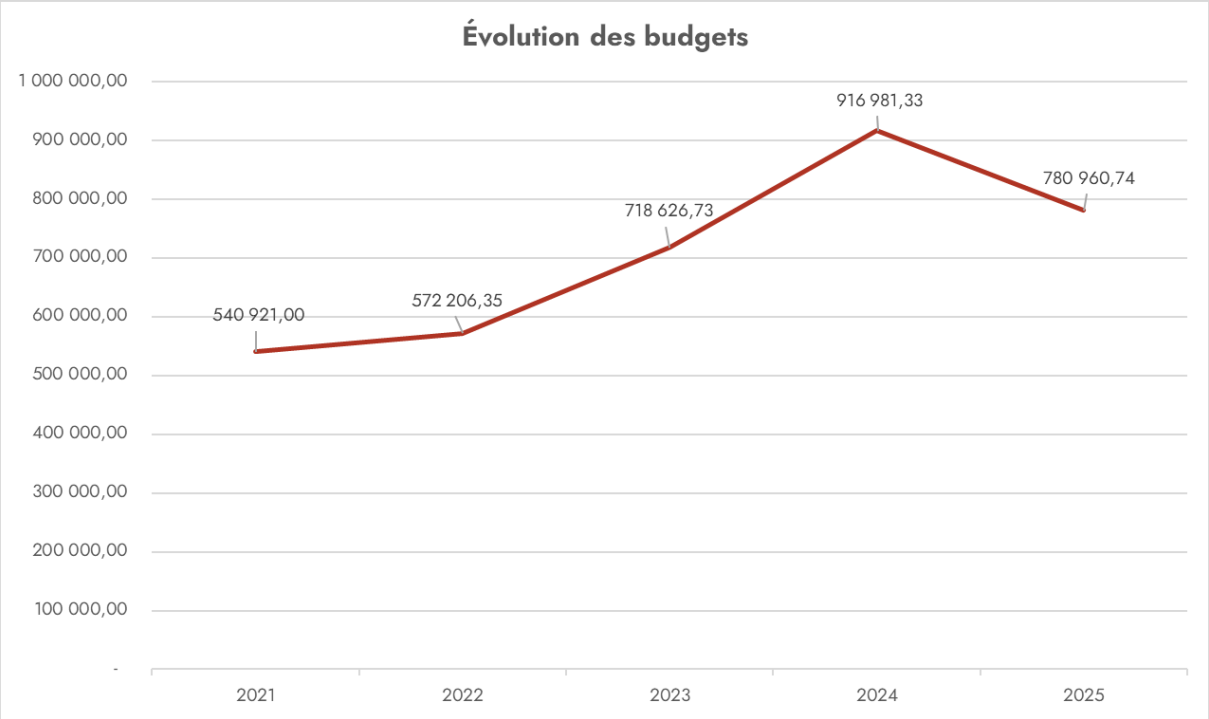
17h35 Intervention du représentant de la FFA Emmanuelle Géger présidente déléguée

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'ordre du jour proposé.

3 Trésorerie Générale

Présentation par Corentin ROSSIGNOL en charge de la comptabilité à la Ligue. Les éléments comptables ont été transmis par mail à tous les membres du Comité Directeur en amont de cette réunion mais un peu tard.

3.1 Résultat de l'exercice financier 2025 présenté par Corentin Rossignol



Pour commencer, regardons l'évolution des budgets de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme.

Nous constatons une augmentation significative depuis 2021. L'année 2024 est exceptionnelle avec l'opération Paris 2024. En 2025, le budget revient à un niveau plus habituel.

L'augmentation du budget sur les dernières années s'explique par l'augmentation du nombre de salariés, et donc par le développement de nos actions : davantage de stages ETR, par exemple, ou encore l'acquisition de nouveau matériel de compétition.

Bilan comptable

Le bilan comptable correspond au patrimoine de l'association. Il représente la photographie du patrimoine de l'association à une date donnée, en l'occurrence au 31 décembre 2025.

Le bilan actif correspond à la manière dont la Ligue a employé ses ressources.

On y retrouve le matériel de l'association (véhicules, matériel chronométrie, sonorisation, etc.) pour un montant de 182 304 €. En face, ce matériel s'amorti sur plusieurs années. A ce jour, il reste une valeur nette comptable de 28 457 €.

À l'actif, on trouve également les créances. Il s'agit notamment des factures restant à régler par les Comités Départementaux au 31 décembre 2025.

Les charges constatées d'avance correspondent aux charges payées en 2025 mais qui concernent l'exercice 2026.

Les disponibilités correspondent à l'ensemble des fonds de la Ligue (compte courant, livret A ASSOCIATIONS, Tréso'Viv placement CMB) pour un total de 706 774 €.

Ce montant de trésorerie au 31 décembre 2025 peut paraître important. En effet, la trésorerie au 31 décembre est à un niveau élevé car la quasi-intégralité des cotisations a été encaissé. Ensuite, sur le reste de la saison, entre janvier et août, il y a très peu d'encaissements et beaucoup de décaissements (compétitions, salaires et charges sociales, stages, déplacements, etc.). Le niveau de trésorerie le plus faible est celui du 31 août 2026. Le niveau de trésorerie qu'il convient de regarder est donc plutôt celui au 31 août que celui au 31 décembre car celui-ci n'est pas représentatif. Le surplus de trésorerie de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme se situe aux alentours de 450 000 €, ce qui correspond à un peu plus de 6 mois de budget.

Le bilan passif correspond aux ressources.

Les fonds propres s'élèvent à 413 336 €, en incluant le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 d'un montant de 41 471 €, que nous détaillerons ensuite.

Ces fonds propres correspondent aux résultats accumulés depuis la création de la Ligue il y a plus d'un siècle. Nous les analyserons plus en détail dans un second temps.

Nous trouvons également les dettes, pour un montant de 40 875 €.Il s'agit des charges sociales salariales et patronales sur les salaires du mois de décembre 2025 qui ont versés aux caisses en janvier 2026.

Les autres dettes correspondent aux charges à payer au 31 décembre 2025, ce sont donc des charges de l'exercice 2025 qui n'avaient pas encore été payés puisque non facturés (comme les honoraires du commissaire aux comptes, les honoraires d'établissement des bulletins de salaire ou certaines notes de frais par exemple).

Les produits constatés d'avance concernent principalement la part des licences de la saison 2025-2026 qui doit être reportée sur l'exercice 2026, soit 8 mois sur les 12 mois de la saison (puisque la saison s'étale du 1er septembre au 31 août alors que l'exercice comptable coïncide avec l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre).

Analysons les fonds propres plus en détail.

SITUATION NETTE	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
FONDS ASSOCIATIFS	204 703,31 €	204 703,31 €	204 703,31 €
AFFECT BUDGET PROJET ASSO	162 289,81 €	212 081,81 €	202 257,59 €
Excédent ou déficit de l'exercice	41 471,01 €	- 49 792,00 €	9 824,22 €
SITUATION NETTE	**408 464,13 €**	**366 993,12 €**	**416 785,12 €**
Nombre de licenciés au 31 décembre	**20 200**	**20 028**	**18 273**
SITUATION NETTE PAR LICENCIÉ	**20,22 €**	**18,32 €**	**22,81 €**

La situation nette de la Ligue est passée de 366 993,12 € en 2024 à 408 464,13 € en 2025. Cette progression s'explique par le résultat excédentaire de l'exercice 2025, qui compense presque entièrement le déficit enregistré en 2024. Nous retrouvons ainsi quasiment le niveau de situation nette atteint en 2023.

Une fois ramenée au nombre de licenciés au 31 décembre, la situation nette est de 20,22 € par licencié.

Pour rappel, la cotisation moyenne est de 21,45 €. En réalisant un prorata sur 8 mois, elle s'élève à 14,30 €. La situation nette par licencié peut donc être considérée comme suffisante.

Compte de résultat

Analysons maintenant le compte de résultat permettant d'atteindre le résultat de 41 471 €.

Légalement, le compte de résultat est présenté par nature. Mais, ce format n'est pas toujours le plus parlant pour analyser l'activité, car il ne permet pas de voir les dépenses par projet.

Nous allons donc passer rapidement sur cette présentation, avant de vous présenter une présentation analytique par projet qui sera plus claire.

Dans le compte de résultat, nous retrouvons trois grandes parties :

- L'exploitation, c'est-à-dire le résultat émanant de l'activité courante de la Ligue, avec un total de produits de 812 313 € et un total de charges d'un montant de 777 488 €, ce qui permet d'atteindre le résultat d'exploitation excédentaire de 34 825 €. Le résultat lié à l'activité courante de la Ligue est positif.
- Le financier : les produits financiers correspondent essentiellement aux intérêts des placements sur les comptes bancaires rémunérés de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme. La Ligue n'ayant plus d'emprunts, nous n'avons pas de charges financières, ce qui permet d'atteindre un résultat financier positif de 9 811 €.
- L'exceptionnel : les opérations exceptionnelles concernent principalement la provision pour indemnités de départ à la retraite des salariés de la Ligue.

C'est ainsi que l'on arrive au résultat de l'exercice pour un montant excédentaire de 41 471 €.

Pour rappel, au 31 décembre 2024, le résultat était déficitaire de 49 792 €, lié notamment à l'opération Paris 2024.

Le résultat excédentaire de 2025 permet donc de reconstituer les fonds propres et de retrouver une situation financière saine.

Sur le plan analytique (répartition des charges et des produits par projet), le résultat est décomposé comme suit.

CHARGES	Réalisé 31/12/2025
SIEGE	347 523,09 €
FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	48 586,56 €
PPF BRETAGNE	199 307,09 €
ORGANISATIONS	119 990,55 €
FORMATIONS	32 279,89 €
DÉVELOPPEMENT - AIDES LBA	33 262,03 €
FINANCIER	- €
EXCEPTIONNEL	11,53 €
TOTAL DES CHARGES	**780 960,74 €**

Du côté des charges, nous trouvons d'abord les charges liées au siège pour 347 523,09 €. Elles comprennent principalement la rémunération du personnel, les charges locatives du siège situé à la Maison Départementale des Sports de Ploufragan, les abonnements aux logiciels, les équipements de bureau, la location du copieur, les assurances, les honoraires, etc.

Les charges liées au fonctionnement des structures s'élèvent à 48 586,56 €. Elles concernent notamment les assemblées générales de la Fédération et de la Ligue, ainsi que les réunions du bureau, du comité directeur et des différentes commissions régionales.

Les charges liées au PPF Bretagne représentent 199 307,09 €. Elles comprennent notamment les stages ETR de spécialité, les stages Breizh Minimes, le pôle espoir Rennes Métropole, le Groupe Bretagne, les matchs interligues, les Coupes de France des Ligues Minimes, le Challenge Trail, le suivi Horizon ainsi que les cadres techniques et sportifs.

Les charges liées à nos organisations s'élèvent à 119 990,55 €. Elles correspondent aux Championnats de Bretagne, aux Pré-France organisés en Bretagne, aux compétitions régionales, au Challenge Mario Gatti, au meeting national en salle, aux Intercomités Minimes et aux compétitions de marche nordique.

Les charges liées aux formations représentent 32 279,89 €. Elles concernent les formations d'encadrement sportif et de jury et comprennent notamment le renouvellement des tenues des juges financé en partie par la Ligue et en partie par les Comités Départementaux.

Les charges liées au développement et aux aides de la Ligue s'élèvent à 33 262,03 €. On y retrouve notamment les sections sportives scolaires, les Assises régionales de l'éducation athlétique, les actions « Du stade vers l'Emploi » ainsi que les aides à l'organisation de meetings ou de compétitions nationales.

Le total des charges s'élève donc à 780 960,74 €.

La répartition des charges est la suivante :

- Fonctionnement : 51 %,
- Performance : 26 %,

- Organisations : 15 %,
- Développement : 8 %.

PRODUITS	Réalisé 31/12/2025
VENTES / PRESTATIONS	33 978,89 €
SUBVENTIONS ANS / PSF	40 400,00 €
SUBVENTIONS RÉGION BRETAGNE	29 683,16 €
SUBVENTIONS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	22 513,80 €
COTISATIONS / MUTATIONS	471 383,93 €
PARTICIPATIONS ATHLÈTES & CLUBS	37 693,44 €
PRODUITS ENGAGEMENTS ÉVÈNEMENTS	24 291,97 €
AIDES FÉDÉRALES	71 925,25 €
TRANSFERTS DE CHARGES	11 983,28 €
MÉCÉNAT & PARTENARIATS PRIVÉS	20 285,70 €
ACTIONS DIVERSES SANTÉ - RUNNING	48 384,57 €
FONDS DÉDIÉS	- €
FINANCIER	9 810,89 €
EXCEPTIONNEL	96,87 €
TOTAL DES PRODUITS	**822 431,75 €**

Du côté des produits, les ventes et prestations représentent 33 978,89 €, principalement avec les prestations de chronométrie et la boutique en ligne.

Nous avons reçu 40 400,00 € de subventions de l'ANS grâce à la campagne PSF et pour le pôle espoir Rennes Métropole.

La Région Bretagne nous a accordé 29 683,16 € de subventions pour de l'acquisition de matériel, des actions de développement, le pôle espoir Rennes Métropole et le meeting national en salle.

Les collectivités territoriales ont apporté 22 513,80 € de subventions, également pour le meeting national en salle et le pôle espoir Rennes Métropole.

Les cotisations et mutations représentent 471 383,93 € de produits.

La participation des athlètes et des clubs aux stages ETR de spécialités et à l'opération Breizh Minimes s'élève à 37 693,44 €.

Les engagements sur les événements, Championnats de Bretagne, Pré-France, meeting national en salle et autres compétitions représentent 24 291,97 € (demandes de qualifications exceptionnelles et pénalités).

Les aides fédérales s'élèvent à 71 925,25 €. Elles concernent notamment le plan de professionnalisation des agents de développement, les aides aux déplacements sur les Coupes de France des Ligues Minimes, l'aide au déplacement à l'Assemblée Générale de la Fédération et les remboursements de l'OFA.

Les transferts de charges représentent 11 983,28 € (essentiellement des indemnités journalières de Sécurité Sociale perçues dans le cadre de l'arrêt maladie puis maternité d'une salariée).

Le mécénat et les partenariats privés représentent 20 285,70 €.

Enfin, les actions santé et running, avec notamment les actions « Du stade vers l'emploi » et les compétitions de marche nordique, génèrent 48 384,57 €.

Les produits financiers (intérêts des placements) s'élèvent à un montant de 9 810,89 €.

Le total des produits atteint donc 822 431,75 €.

La répartition des produits est la suivante :

- Cotisations : 57 %,
- Subventions : 20 %,
- Actions de développement : 20 %,
- Autres produits : 3 %.

LIGUE de BRETAGNE ATHLÉTISME

LIGUE DE BRETAGNE D'ATHLÉTISME	Réalisé 31/12/2025
TOTAL DES CHARGES	**780 960,74 €**
TOTAL DES PRODUITS	**822 431,75 €**
RÉSULTAT 2025	**41 471,01 €**

Pour résumer, les charges s'élèvent à 780 960,74 € et les produits à 822 431,75 €.

Nous retrouvons donc bien le résultat excédentaire de 41 471,01 € évoqué précédemment.

Dans les annexes comptables, nous avons voulu présenter la valorisation du bénévolat.

Sur l'année 2025, la Ligue de Bretagne d'Athlétisme a comptabilisé :

- 14 094 heures de bénévolat sur les compétitions et événements,
- 5 350 heures sur les réunions, les missions des élus et le fonctionnement des commissions,
- 1 078 heures sur les stages et les matchs,
- 66 heures et 45 minutes sur les formations.

Le faible nombre d'heures concernant les stages et les matchs et les formations s'explique notamment par le fait que seuls les bénévoles sont concernés par ce calcul et que dans ces domaines, de nombreux intervenants sont salariés (ils disposent d'un contrat de travail et perçoivent une rémunération en contrepartie de leur mission).

Au total, cela représente 20 588 heures et 45 minutes de bénévolat pour l'année 2025.

Avec un SMIC horaire brut de 11,88 € au 31 décembre 2025, la valorisation du bénévolat au sein de la Ligue de Bretagne atteint 244 594 €.

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles pour le temps, l'énergie et l'implication qu'ils consacrent tout au long de la saison aux actions de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité l'exercice financier 2025.

3.2 Le budget prévisionnel 2026 présenté par le Président

Les éléments du budget prévisionnel ont été transmis par mail à tous les membres du Comité Directeur en amont de cette réunion mais un peu tard

Le budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2026 de 820 000€ est un budget qui s'appuie en grande partie sur le budget réalisé de l'exercice 2025. Quelques changements sont cependant à noter :

- L'augmentation des cotisations (en produits) a été faiblement évaluée compte tenu du nombre de licenciés de la saison en cours qui est proche de celui de l'an dernier à la même date (moins de 1 % d'augmentation).
- La masse salariale (rémunération du personnel et charges sociales) est en légère baisse compte tenu de la baisse du nombre de salariés (5 salariés au siège en 2026 contre 6 sur une partie de l'année 2025) et de l'application de l'accord sur l'aménagement du temps de travail à compter du 1er janvier 2026 (annualisation).
- Les Championnats de France d'athlétisme Masters en salle et lancers longs devraient permettre de dégager un résultat excédentaire qui financerait les autres actions de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme.
- Les Championnats de France de cross-country à Carhaix permettent à la Ligue de percevoir certaines recettes mais en contrepartie, il y a une forte implication des salariés de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme sur ce championnat.
- Les aides aux sections sportives scolaires sont revues et le budget a été réévalué à 10 000 €.
- La participation annuelle des familles au Pôle Espoirs Rennes Métropole a été intégrée afin notamment d'augmenter le budget de cette structure pour maintenir un haut niveau de services.
- Le budget des stages ETR augmente également pour atteindre 70 000 € en 2026 (les actions devraient être plus nombreuses et le stage ETR multidiscipline des vacances de la Toussaint devrait s'étaler sur 5 jours au lieu de 4).
- Le budget du Festival du Cross a été intégré malgré l'annulation de l'édition 2025 (car les Championnats de France avaient lieu moins de 4 mois après, en mars 2026). Ce budget est quasiment à l'équilibre par rapport aux éditions précédentes.

Un groupe de travail doit se pencher sur l'évolution de la circulaire financière (notes de frais, pénalités,..).

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2026.

4 Intervention du Directeur

Point non abordé

5 Questions diverses

Point non abordé.

Fin de la Réunion : 21h (1h30)

Marie-Paule CORRE
Secrétaire Générale



Jean-Marc BERAUD
Président LBA

